

Objectifs de la formation

Connaître les obligations en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées dans les communes (vide-grenier, marché de Noël, course cycliste, ...) / Analyser les risques avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère.

**Mardi 07 Décembre
2021**

à Marsac sur l'Isle
Maison des Communes

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Niveau : débutant
Public : élus communaux et
intercommunaux

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Exemples pratiques

Programme

- Définition des manifestations éphémères
- Réglementation applicable selon la catégorie de manifestations (spectacles, pyrotechniques, manifestations culturelles, manifestations sportives...)
- DPS (Dispositif Prévisionnel de Secours)
- Commission réglementaire des manifestations sportives
- Le rôle du maire dans la gestion de la sécurité
- Mesures de prévention

Intervenant : Christophe RIGAUD-BONNET

Directeur de la Réglementation – Maire de Carcassonne (11)

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr